

**Communauté de Communes
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 9 novembre 2023

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt trois

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, Quai Baron Gérard à Port-en-Bessin – Huppain, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Viennee-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – M. David LEMARESQUIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isa BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – Mme Agnès FURON – M. Richard BROUZES – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Isabelle BACON – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Nadège LEROSIER (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) donne pouvoir à M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Monsieur Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) donne pouvoir à M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**).

Absents excusés : M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**).

Absents excusés remplacés : M. Marcel BASTIDE remplacé par M. Philippe EDET (**Arromanches-les-Bains**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**).

Absents : Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : Mme Huguette AUTIN

Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

N° 21

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Bilan de la concertation dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification n° 5 du PLUi de Bayeux Intercom.

Par arrêté en date du 19 juin 2023, la Communauté de communes a défini les objectifs de la modification 5 du PLUi, laquelle permettra notamment :

- D'ajouter des emplacements réservés et d'en supprimer
- D'étendre un STECAL
- D'inscrire des bâtiments à protéger (patrimoine) au zonage
- D'ajuster le règlement graphique et le règlement écrit pour une meilleure application des règles
- D'ajuster le règlement graphique à certaines réalités de terrain non connues lors de l'approbation du PLUi
- De mettre en compatibilité le PLUi avec les orientations du Programme Local de l'Habitat
- D'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUe pour accueil d'activités économiques

- D'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU pour de l'habitat
- De modifier la vocation et le zonage d'une zone 2AUt qui n'a plus de vocation touristique, pour faciliter la réhabilitation du bâti existant dans cette zone,
- D'étoiler des bâtiments en zone agricole ou naturelle pour permettre leur changement de destination
- Créer des OAP pour encadrer l'évolution de l'urbanisation sur certains secteurs
- Etc.

Puis, par délibération en date du 29 juin 2023, Bayeux Intercom a précisé les modalités de la concertation obligatoire à mener sur le dossier, en application de l'article L103-2 alinéa b du Code de l'Urbanisme, puisque la collectivité a choisi de soumettre le dossier de modification à évaluation environnementale (art. R104-33 du Code de l'Urbanisme).

Afin d'associer le public pendant toute la phase d'élaboration du projet, il a été convenu les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'une note synthétique présentant la modification
- Mise à disposition des premiers éléments du projet de modification au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- Mise à disposition d'un registre pour inscrire les remarques

Les remarques et observations ont pu être transmises :

- sur les registres papier mis à disposition au siège de Bayeux Intercom et dans les mairies des communes identifiées dans la délibération en date du 29 juin 2023, aux jours et heures ouvrables habituels,
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : amenagement-habitat@bayeux-intercom.fr

Il convient à présent de tirer le bilan de cette concertation conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable sur la modification 5 du PLUi a été réalisée dans le respect des modalités édictées dans la délibération du 29 juin 2023.

Chacun des outils de communication mis en place s'est avéré opérant puisqu'ils ont permis à la population de formuler leurs remarques en lien avec la procédure, ou demande d'ajustement du PLUi

Au final, huit remarques ont été inscrites dans les registres papier ou transmis par mail. Trois d'entre elles émanent de la même personne et pour le même objet. Chacune des remarques a été analysée au regard des possibilités offertes par une procédure de modification et de leur cohérence avec le PADD et le projet de territoire.

Un bilan de concertation est annexé à la présente délibération. Il précise les remarques formulées et les réponses apportées par la collectivité à chaque remarque.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de Bayeux Intercom durant un mois, et sera tenue à la disposition du public (siège de Bayeux Intercom et dans toutes les mairies de l'intercommunalité).

La Commission « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 24 octobre 2023 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 7 novembre 2023, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le bilan de la concertation du dossier de modification n° 5 du PLUi ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Par déléation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET



BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION N°5 DU PLUi DE BAYEUX INTERCOM

Sommaire

| | |
|---|---|
| 1. Rappel des modalités de la concertation..... | 3 |
| 2. Bilan de la concertation | 5 |
| 3. Annexes..... | 7 |

1. Rappel des modalités de la concertation

Bayeux Intercom a engagé la modification n°5 du PLUi par arrêté du Président en date du 19 juin 2023.

En application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la collectivité a décidé de réaliser une évaluation environnementale. Par conséquent, en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable avec le public a été organisée.

Bayeux Intercom a ainsi délibéré, le 29 juin 2023, sur les modalités de concertation avec le public de la modification n°5 du PLUi. .

Il a été prévu les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du public d'une note synthétique présentant la modification
- Mise à disposition des premiers éléments du projet de modification au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- Mise à disposition d'un registre pour inscrire les remarques

Le dossier de concertation était consultable

- Sur le site Internet de Bayeux Intercom à l'adresse suivante : <https://baxeux-intercom.fr/infos/procedure-en-cours/>
- sur support papier au siège de Bayeux Intercom - 4 place Gauquelin Despallières - 14400 BAYEUX, ainsi que dans les mairies des communes listées ci-dessous, aux jours et heures ouvrables habituels.

| Commune | Adresse |
|--------------------------|--|
| Bayeux | 19 Rue Laitière, 14400 Bayeux |
| Cussy | 62 Le Bourg, 14400 Cussy |
| Campigny | Le Bourg, 14490 Campigny |
| Commes | 11 Route d'Arromanches, 14520 Commes |
| Longues-sur-Mer | 3 Rue de la Mer, 14400 Longues-sur-Mer |
| Port en Bessin-Huppain | 15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port en Bessin-Huppain |
| Saint Martin des entrées | 10/12 Rue William Kennedy Ferguson, 14400 Saint-Martin-des-Entrées |
| Saint-Vigor-le-Grand | 9 Rue de la Mairie, 14400 Saint-Vigor-le-Grand |
| Sommervieu | 14 Rue de l'Église, 14400 Sommervieu |
| Vaucelles | Bourg, 14400 Vaucelles |

Le public a été informé de ces modalités de concertation par le biais des mesures de publicité de la délibération du 29 juin 2023, à savoir un affichage pendant un mois au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage a également été inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (en Annexe 1, mention légale du 15-16 juillet 2023).

Conformément à cette délibération, la note explicative concernant la modification simplifiée était consultable toute la durée des études, soit de juillet 2023 à fin octobre 2023, dans les dossiers de concertation présents en mairie des communes fléchées et au siège de Bayeux Intercom ainsi que sur le site Internet de Bayeux Intercom à l'adresse suivante : <https://bayeux-intercom.fr/infos/procedure-en-cours/>.

Le dossier de concertation a été complété en juillet 2023 avec l'envoi aux communes et mise en ligne sur le Site Internet, d'un document synthétique présentant graphiquement les principaux points de la modification.

2. Bilan de la concertation

Les remarques et observations ont pu être transmises :

- sur les registres papier mis à disposition au siège de Bayeux Intercom et dans les mairies des communes listées par la délibération du 29 juin 2023, aux jours et heures ouvrables habituels,
- par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-habitat@bayeux-intercom.fr.

Sept remarques ont été formulées sur les registres papiers (communes de Vaucelles / Saint-Martin-des-Entrées / Sommervieu et siège de Bayeux Intercom). La même personne a formulé les remarques inscrites dans les registres de Saint-Martin-des-Entrées et de Sommervieu, pour le même objet. Cette personne a également inscrit la même observation dans le registre de Bayeux Intercom. Elle a complété ses observations par deux autres remarques de natures différentes.

Une remarque a été transmise par mail à l'adresse dédiée.

Ainsi, au total huit remarques ont été inscrites, dont une en trois exemplaires.

| Remarques | Réponse de la collectivité |
|---|--|
| <p>M. Lecourt (Bayeux)</p> <p>(Remarque en trois exemplaires dans les registres de Saint-Martin-des-Entrées, Sommervieu et Bayeux Intercom)</p> <p>Demande à pouvoir consulter les délibérations justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AUe, 2AUt et 2AU, dont le projet d'aménagement est inscrit dans la modification n°5</p> | <p>Les délibérations d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU citées seront prises au conseil communautaire du 16 novembre. Ces délibérations seront ensuite accessibles au public.</p> |
| <p>M. Lecourt (Bayeux)</p> <p>S'interroge sur le reclassement de la zone 2AU de Vaucelles en zone 1AUGc, au regard notamment de la capacité des réseaux.</p> <p>Demande à pouvoir consulter la délibération justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU, dont le projet d'aménagement est inscrit dans la modification n°5</p> | <p>Le classement en zone 2AU dans le PLUi résultait d'un besoin de renforcement du réseau d'eau pur desservir la zone. Ces travaux de renforcements ont été réalisés début 2023. Les réseaux en périphérie de la zone sont donc suffisants pour un aménagement futur.</p> <p>Les délibérations d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU citées seront prises au conseil communautaire du 16 novembre. Ces délibérations seront ensuite accessibles au public.</p> |
| <p>M. Lebourgeois (Port en Bessin-Huppain)</p> <p>Demande le reclassement de ses terrains classés en zone 2AU au PLUi et situés sur la commune de Port en Bessin-Huppain.</p> | <p>Cette demande a été formulée plusieurs fois par M. Lebourgeois auprès de la collectivité. Celle-ci est dans l'attente de la connaissance de la nature des sols et du projet d'aménagement envisagé par le pétitionnaire pour avancer le dossier.</p> |
| <p>M. Lecourt (Bayeux)</p> <p>S'interroge sur le projet de mettre en place un secteur préférentiel de mixité social sur une partie du secteur 1AUGd « les lisières du Golf » à Port en Bessin-Huppain.</p> <p>Met en avant l'inégalité de traitement du dossier de M. Lebourgeois par rapport à cet objectif et l'absence de prise en compte de la capacité des réseaux, nature des sols et production d'un plan d'aménagement.</p> | <p>La remarque porte peu sur le projet de mise en place d'un outil qui vise à faciliter la construction de logements abordables sur le territoire mais plutôt sur la contestation du classement en zone 1AU du secteur sur lequel est prévu le futur secteur de mixité sociale.</p> <p>Le secteur étant classé en zone 1AUG au PLUi, les considérations sur la capacité des réseaux, la nature des sols et les principes d'aménagements ont été étudiés lors de l'élaboration du PLUi.</p> |
| <p>M. Des Noës (Vaucelles)</p> <p>S'interroge et s'inquiète de l'aménagement d'un nouveau lotissement dont l'accès se fera sur la RD 613</p> | <p>La commune pourra utilement revenir vers les riverains pour présenter le futur projet d'aménagement et préciser certains points.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>traversant le bourg, au regard de la sécurité routière et de l'augmentation des nuisances liées au trafic routier supplémentaire généré par ce projet.</p> <p>Demande qu'une analyse du plan de circulation du bourg sur l'ensemble du tronçon soit présentée aux habitants pour leur permettre de retrouver une meilleure qualité de vie.</p> | <p>Dès à présent, celle-ci met en avant le fait que la réalisation du lotissement lui permettra de réaliser la dernière tranche de son aménagement et sécurisation de la traversée du bourg.</p> <p>Le lotissement étant à proximité de l'entrée de la déviation de Bayeux, les riverains et nouveaux habitants travaillant à Caen n'auront pas à traverser le bourg. De la même façon, ceux qui travaillent à Saint Lô pourront couper par Barbeville pour rejoindre la route du Molay Littry et ainsi ne pas avoir à traverser le bourg également. Les résidents travaillant à Bayeux, comme ceux qui iront à Bayeux pour leur loisir ou quotidien, pourront emprunter la voie piétonne et cyclable qui relie Bayeux à Vaucelles, dont l'aménagement de la dernière tranche devra prévoir une extension.</p> <p>Ces aménagements devraient favoriser une meilleure sécurisation des déplacements dans le bourg.</p> <p>L'OAP de secteur qui sera créée dans le cadre de la modification 5 du PLUi précisera les principes de sécurisation de l'accès du nouveau lotissement sur la RD.</p> |
| <p>Mme Pauwels (Saint-Vigor-le-Grand)</p> <p>Souhait de reclassement d'une parcelle aujourd'hui en zone A pour permettre l'accueil d'hébergement de loisirs ou camping-cars.</p> | <p>Cette demande avait déjà été formulée lors de l'élaboration du PLUi et une réponse défavorable avait été émise, considérant que la taille de la parcelle était trop petite pour le projet souhaité.</p> <p>Les élus maintiennent la réponse défavorable.</p> |

3. Annexes

Annexe 1 = mention légale dans la presse du 15-16 juillet 2023

Ouest-France Calvados
15-16 juillet 2023

Avis administratifs



Modification n° 5 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

AVIS DE CONCERTATION

Par délibération en date du 29 juin 2023, le conseil communautaire de Bayeux Intercom a défini les objectifs poursuivis et a précisé les modalités de la concertation dans le cadre de la modification 5 du PLUi de Bayeux Intercom.

Cette délibération est affichée au siège de la communauté de communes (4, place Gauquelin-Despallières, 14400 Bayeux), ainsi que dans l'ensemble des mairies de l'intercommunalité pendant un mois.

Le dossier de concertation, complété au fur et à mesure de l'avancée du dossier technique, sera consultable :

- sur le site internet de Bayeux Intercom (<https://bayeux-intercom.fr/infos/procedure-en-cours/>),
- en format papier dans les différents lieux ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Lieu de consultation du dossier de concertation, adresse :

- mairie de Bayeux, 19, rue Laitière, 14400 Bayeux,
 - mairie de Cussy, 62, Le Bourg, 14400 Cussy,
 - mairie de Campigny, Le Bourg, 14490 Campigny,
 - mairie de Commas, 11, route d'Arromanches, 14520 Commas,
 - mairie de Longues-sur-Mer, 3, rue de la Mer, 14400 Longues-sur-Mer,
 - mairie de Port-en-Bessin-Huppain, 15, rue Docteur-Camille-Huet, 14520 Port-en-Bessin-Huppain,
 - mairie de Saint-Martin-des-Entrées, 10/12, rue William-Kennedy-Ferguson, 14400 Saint-Martin-des-Entrées,
 - mairie de Saint-Vigor-le-Grand, 9, rue de la Mairie, 14400 Saint-Vigor-le-Grand,
 - mairie de Sommervieu, 14, rue de l'Église, 14400 Sommervieu,
 - mairie de Vaucelles, bourg, 14400 Vaucelles,
 - siège de Bayeux Intercom, 4, place Gauquelin-Despallières, 14400 Bayeux.
- Les remarques peuvent être consignées dans le registre d'observation ou transmises par mail à l'adresse suivante : amenagement-habitat@bayeux-intercom.fr

SCI LOCATION DE THIES

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 30 489,80 euros
Siège social : 66, avenue de Thies
14000 CAEN
377 719 281 RCS Caen

AVIS

Suivant décision collective des associés en date du 30 juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, M. Sébastien Clouet, demeurant 4, rue de la Delle-au-Penard à Saint-Contest 14280, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 66, avenue de Thies, 14027 Caen cedex 9, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Caen.
Mention sera faite au RCS de Caen.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12 juillet 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée : HMIP.

Capital : 1 000 euros.
Siège social : 646, route des Dignes, 14123 Fleury-sur-Orne.

Objet : menuiserie intérieure et extérieure : conception, réalisation et pose de dressings, bibliothèques, claustras, cuisines, salles de bain, escaliers, installation, réparation, remplacement de menuiseries pvc, aluminium, bois, acier, portails, fenêtres. Revêtements muraux et de sols, plafonds, isolation.

Gérant : M. Jonathan Houssin, demeurant 18bis, rue des Bleuets, 14730 Giber-ville.

Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Caen.

La Gérance.

Sylvain MILLET-LIAIS SML AVOCAT CONSEILS

Avocat
39, rue de la Pigacière, 14000 CAEN
Tél. 09 75 25 31 62
Fax 02.14.00.00.44
Email : contact@smlavocatconseils.com

SARL AU PALET D'OR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : LION-SUR-MER (14780)
12, boulevard Paul Doumer

Annexe 2 = avis transmis aux communes à afficher, pour informer la population de la concertation pour la modification 5

Affiche envoyée en commune



Concertation – modification 5 du PLUi de Bayeux Intercom

Bayeux Intercom a lancé, fin juin, la modification n°5 de son PLUi. Cette modification concerne différents sujets : création d'emplacements réservés, changements de zonage sur des secteurs à urbaniser, identification de bâtiments pour protection du patrimoine bâti ou changement de destination, ajustement du règlement pour une meilleure application, adaptation du zonage à la réalité de terrain et pour faciliter les projets en cours, etc.

Au vu des différents points inscrits dans cette modification, la collectivité a fait le choix de soumettre le dossier à évaluation environnementale. Ainsi, dans ce cadre, une concertation est menée durant la phase d'élaboration des études.

Par délibération en date du 29 juin 2023, le conseil communautaire de Bayeux Intercom a défini les modalités de la concertation qui sont les suivantes :

- Mise à disposition du public d'une note synthétique présentant la modification
- Mise à disposition des premiers éléments du projet de modification au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- Mise à disposition d'un registre pour inscrire les remarques

Aussi, l'ensemble de la population peut prendre connaissance des objets de la modification 5 du PLUi, soit sur le site Internet de Bayeux Intercom (<https://bayeux-intercom.fr/infos/procedure-en-cours/>), soit en format papier dans les différents lieux ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture.

| Lieu de consultation du dossier de concertation | Adresse |
|---|--|
| Mairie de Bayeux | 19 Rue Laitière, 14400 Bayeux |
| Mairie de Cussy | 62 Le Bourg, 14400 Cussy |
| Mairie de Campigny | Le Bourg, 14490 Campigny |
| Mairie de Commes | 11 Route d'Arromanches, 14520 Commes |
| Mairie de Longues-sur-Mer | 3 Rue de la Mer, 14400 Longues-sur-Mer |
| Mairie de Port en Bessin-Huppain | 15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port en Bessin-Huppain |
| Mairie de Saint Martin des entrées | 10/12 Rue William Kennedy Ferguson, 14400 Saint-Martin-des-Entrées |
| Mairie de Saint-Vigor-le-Grand | 9 Rue de la Mairie, 14400 Saint-Vigor-le-Grand |
| Mairie de Sommervieu | 14 Rue de l'Église, 14400 Sommervieu |
| Mairie de Vaucelles | Bourg, 14400 Vaucelles |
| Siège de Bayeux Intercom | 4 place Gauquelin Despallières, 14400 Bayeux |

Le dossier de concertation sera complété au fur et à mesure de l'avancée du dossier technique.

Les remarques peuvent être consignées dans le registre d'observation ou transmises par mail à l'adresse suivante : amenagement-habitat@bayeux-intercom.fr.